



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

DR. W. F. DUISENBERG

PRÉSIDENT

Président Valéry Giscard d'Estaing
Président de la Convention sur l'avenir de l'Europe
Bâtiment Justus Lipsius
175, rue de la Loi
B-1048 Bruxelles

Francfort-sur-le-Main, le 5 juin 2003

Monsieur le Président,

J'ai précédemment indiqué à la Convention que le conseil des gouverneurs estimait que le transfert des dispositions relatives à la BCE et au SEBC du traité actuel dans le traité constitutionnel ne devrait entraîner aucune modification de fond. Depuis lors, le conseil des gouverneurs a procédé à l'examen des récentes modifications du projet de texte présentées par le Praesidium et il soumet par la présente des observations et des modifications sur des questions de fond qui concernent directement la BCE et le SEBC.

Afin de préserver le cadre actuel du domaine monétaire, le conseil des gouverneurs propose, comme suit :

- d'inclure une référence à la stabilité des prix dans l'article I-3 sur les objectifs de l'Union ;
- de mettre le libellé de l'article I-29 en accord avec les dispositions actuelles du traité ;
- de faire concorder les procédures en ce qui concerne la participation du Parlement européen, que la procédure législative soit engagée par la Commission ou par la BCE, à l'article III-76 ;
- de préserver les prérogatives de la BCE dans les domaines relevant de sa compétence, dans le cadre de la représentation extérieure de la zone euro, à l'article III-81 ;
- et d'adapter les dispositions relatives aux critères de convergence à l'article III-87.

Le conseil des gouverneurs n'a pas encore évalué les implications de l'attribution du statut d'« autre institution » à la BCE, de même qu'à la Cour des comptes européenne.

Le conseil des gouverneurs est convaincu de la nécessité de tenir compte de ces propositions dans le projet définitif adopté par la Convention. Tout en vous faisant part de la position du conseil des gouverneurs, je tiens à vous assurer de sa très haute considération et

de son soutien total pour l'œuvre historique que vous avez accomplie jusqu'à présent au sein de la Convention.

Je joins à la présente des suggestions de formulation des propositions précitées, accompagnées d'un exposé des motifs. Toutefois, compte tenu du caractère très récent des nouvelles modifications présentées par le Praesidium, le conseil des gouverneurs souhaite se réserver la possibilité de réexaminer les projets d'articles précités ou d'autres à une date ultérieure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

[signé]

W.F. Duisenberg